

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	5 h. » <sup>m</sup> matin.	6 h. 49 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	8 h. 23 <sup>m</sup> matin.	10 h. 40 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	1 h. 8 <sup>m</sup> matin.
5 » 10 » soir.	1 » 10 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	* * *	2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15<sup>m</sup> matin.  
Arrivé à Cahors — 7 h. 56<sup>m</sup> soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33<sup>m</sup> matin.

Cahors, 8 Février.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 février.

Présidence de M. Gambetta.

La séance est ouverte à 2 heures 30.

#### Discours de M. Gambetta.

Messieurs,

En prenant possession du poste d'honneur que le vote de la Chambre vient de me confier, je vous adresse l'expression de ma vive reconnaissance. Permettez-moi d'ajouter que les circonstances historiques qui ont précédé et déterminé cette marque de votre confiance l'ont rendue tout ensemble et plus précieuse et plus redoutable pour moi.

Je succède, en effet, au grand citoyen, à l'homme d'Etat que les suffrages des représentants du pays ont spontanément appelé à la présidence de la République française, où le souvenir irrésistible de la France, la fidélité inaltérable du Parlement et l'estime du monde.

S'il est aujourd'hui le chef de la Nation, il reste ici notre instituteur et notre modèle. (Applaudissements.) Nous suivrons ses leçons et ses traces, sans l'orgueil de le remplacer, mais avec le ferme dessein de reproduire les traits principaux de sa magistrature: la vigilante attention à toutes vos discussions, l'impartialité pour tous les partis (Applaudissements), le souci scrupuleux de nos règles, le culte jaloux des libertés de la tribune. (Applaudissements.)

Elu de la majorité républicaine, gardien de vos droits et de vos prérogatives, je connais mes devoirs envers les minorités.

J'espère pouvoir les allier sans défaillance avec le respect que chacun doit ici à la Constitution et aux pouvoirs de la République. (Vifs applaudissements.)

Nous pouvons, nous devons tous, à l'heure actuelle, sentir que les gouvernements de combat ont fait leur temps. Notre République, enfin sortie victorieuse de la mêlée des partis, doit entrer dans la période organique et créatrice. (Très bien !)

Aussi, Messieurs les députés, je vous inviterai surtout à concentrer votre ardeur, vos lumières, vos talents, tous vos efforts sur les grandes questions scolaires, militaires, financières, industrielles, économiques dont vous êtes saisis et dont les jeunes générations, l'armée, les travailleurs, les producteurs, la Nation, en un mot, attendent légitimement la solution. (Très bien ! très-bien !)

Mandataires deux fois consacrés du suffrage universel, vous avez obéi à la première de ses volontés en sauvant la République. (Très bien ! très bien !) Vous exécuterez les autres en lui assurant, d'accord avec le gouvernement, les bienfaits de la paix, les garanties de la liberté, les réformes réclamées par l'opinion et fondées sur la justice. (Applaudissements prolongés.)

M. de Marcère donne lecture du Message présidentiel.

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Jules Ferry, nommé ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, déclare se démettre des fonctions de vice-président de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de loi portant approbation d'une convention provisoire du commerce conclue entre la France et l'Italie.

M. Berlet, rapporteur, demande la déclaration d'urgence.

L'urgence est déclarée et le projet de loi est adopté.

M. Berlet dépose le rapport sur un projet de loi portant approbation d'une convention commerciale entre la France et l'Autriche-Hongrie.

M. le rapporteur donne lecture du rapport, et demande la déclaration d'urgence et la discussion immédiate.

L'urgence est déclarée, et le projet de loi est adopté.

M. le président dit que, dans l'état actuel, au moment où un nouveau ministre entre aux affaires, la Chambre voudra sans doute ajourner ses séances, et propose de fixer à mardi la nomination de la commission du budget et à jeudi la prochaine séance publique.

M. Haentjens est d'avis qu'il est temps de renoncer à ces vacances successives, et d'aborder enfin la discussion de la loi d'affaires, celle sur la marine marchande, celle sur le phylloxera, par exemple.

M. le président fait remarquer qu'on ne peut se passer, pour discuter la loi sur la marine marchande, du concours du ministre de la marine. Or, l'amiral Jauréguiberry n'a pris possession de son ministère que ce matin.

M. Desseaux, au nom de la commission, demande le renvoi de la discussion sur la marine marchande au jeudi 27 février.

M. Périn dit que pour fixer le jour de cette discussion, il faudrait prendre l'avis du ministre de la marine.

M. Desseaux répond que d'ici au 27, le ministre de la marine aura le temps de se mettre en mesure.

Le projet de loi sur la marine marchande est mis à l'ordre du jour de jeudi, 27 février.

M. Guyot dit qu'il serait prématuré de nommer la commission du budget mardi, tous les documents n'étant pas encore distribués.

M. de Soland renouvelle des observations qu'il a présentées l'année dernière sur le droit de la minorité d'être représentée dans la commission du budget.

Quand on a décidé que la commission du budget serait composée de trente-trois membres, on a fait valoir que cela permettrait d'y faire entrer une représentation de la minorité.

Depuis, on a objecté que chaque bureau nommant trois membres, il était impossible d'agir sur ces choix. Le droit de contrôle budgétaire n'est complet et efficace que lorsque la minorité y prend part concurremment avec la majorité. Pour assurer cette représentation nécessaire de la minorité, l'orateur demande que la commission du budget soit nommée au scrutin de liste en séance publique. (Très bien ! à droite.)

M. le président fait remarquer qu'il est nécessaire de présenter à ce sujet une proposition écrite.

M. Cunéo d'Ornano dit que si la majorité est arrivée au pouvoir avec un programme et un but, elle peut l'appliquer sans plus tarder. Le pays souffre et il attend. Pourquoi reculer indéfiniment l'application de ce programme féérique, qui doit donner au pays le bien-être et la prospérité ?

M. Floquet répond qu'on ne peut refuser au nouveau gouvernement quelques jours pour s'organiser.

On n'oubliera pas que le premier acte du gouvernement du 16 Mai a été de fermer la bouche au Parlement pendant un mois. (Applaudissements à gauche.)

La Chambre décide qu'elle s'ajourne à mardi.

M. le président propose à la Chambre de se réunir mardi dans les bureaux, pour nommer diverses commissions.

M. Blanc demande la mise à l'ordre du jour des bureaux de mardi, des propositions relatives à l'amnistie ; ces propositions sont mises à l'ordre du jour de mardi, ainsi que l'examen des propositions relatives à la presse.

M. de Gasté demande le renvoi à une commission déjà nommée d'une proposition relative aux pensions des marins.

M. Rathier dit que le projet de loi sur les retraites de la marine a été longuement étudié et que le rapporteur est déjà nommé.

La proposition dont on a parlé n'est nullement une annexe au projet de loi, et ne saurait être utilement renvoyée à la même commission.

M. de Gasté insiste pour que la même commission soit saisie de toutes les questions relatives aux pensions de la marine.

Le renvoi n'est pas ordonné.

Mardi, à une heure, réunion dans les bureaux.

A trois heures, séance publique.

La séance est levée à trois heures et demie.

### SÉNAT

Séance du 6 février.

Présidence de M. Martel.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Scheurer-Kestner, l'un des secrétaires, est adopté.

M. le président. — La parole est à M. le président du conseil.

M. Waddington, ministre des affaires étrangères, président du conseil, lit le Message présidentiel.

M. le président. — Acte est donné de la communication du Message de M. le président de la République.

Ce Message sera inséré au procès-verbal et déposé aux archives.

Sur le rapport de M. Audren de Kerdrel, l'élection de M. Desmazes, élu sénateur par la Martinique est validée.

M. Desmazes est admis.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition de M. Edouard Charton, relative à l'établissement d'un monument commémoratif à Versailles, sur la place où l'Assemblée nationale constituante de 1789 a tenu ses séances, depuis le 5 mai jusqu'au 15 octobre 1789.

M. de Gavardie demande le renvoi de la discussion à demain.

Cette demande d'ajournement n'est pas adoptée. M. de Gavardie déclare qu'il vient combattre le projet, auquel il refuse tout d'abord le caractère d'intérêt général qui doit appartenir à toute loi. (Dénégations à gauche.)

Sans doute l'intérêt général est profondément caractérisé en ce sens qu'il est utile de consacrer le souvenir de cette grande Assemblée de 1789 ; mais ce n'est pas à Versailles que le monument devrait être élevé, et, en tout cas, il semble à l'orateur que la plaque de marbre qui consacre le souvenir du séjour de l'Assemblée à Versailles suffit à un hommage qui, à Versailles, est plutôt une affaire municipale qu'une question d'intérêt général. (Nouvelles rumeurs à gauche.)

A vrai dire, on veut glorifier l'Assemblée constituante. (Assentiment à gauche. — Oui ! oui !) Eh bien ! il ne faut pas oublier, dit l'honorable membre, qu'à cette fameuse Assemblée se rattachent toutes les difficultés qui inquiètent aujourd'hui le pays.

L'honorable sénateur rappelant la conduite de l'Assemblée constituante, dit qu'elle a voulu se substituer à la monarchie française, au lieu de se renfermer dans le contrat que les cahiers lui avaient tracé, et elle a porté un coup fatal à cette mo-

narchie qui avait porté si haut la gloire de la France.

Ce n'est pas la nation française qui a fait la Révolution, c'est l'Assemblée nationale constituante qui l'a faite.

Si l'Assemblée s'était tenue dans son rôle, ainsi que le fait remarquer M. de Lamartine dans son *Histoire des Girondins*, elle eût assuré, d'accord avec la monarchie, les libertés publiques, au lieu d'amener, par sa conduite, ces excès de 93 dont nous sommes moins loin que vous ne le croyez, dit l'orateur. (Rires ironiques à gauche.)

L'honorable sénateur examine ensuite la situation sociale et politique en 1789.

Selon l'orateur, ce sont les maximes proclamées à cette époque par l'Assemblée nationale constituante, qui ont donné ouverture à toutes les difficultés, à toutes les prétentions que nous avons vues éclater depuis, et, par exemple, à ce refus formulé par une certaine partie d'une Assemblée de voter les impôts parce que le chef du pouvoir exécutif n'avait pas voulu choisir exclusivement ses ministres dans ses rangs. (Bruits à gauche.)

L'orateur rappelle, en les critiquant, les principales mesures prises par l'Assemblée nationale, qui a eu notamment le tort de détruire l'organisation du travail, si remarquable sous l'ancien régime, destruction qui est fatale à la société moderne, car le régime actuel des chambres syndicales est menaçant, et l'on en verra bientôt les terribles conséquences. (Oh ! oh !)

L'honorable membre examine enfin l'œuvre de la Constituante au point de vue religieux : son influence a été mauvaise, dit-il, sur cette question, qui est sans contredit, la plus essentielle de toutes, et du jour où il sera constaté par des votes, que la Constitution actuelle garantit la liberté religieuse, aussi bien pour l'Eglise que pour les francs-maçons, ce jour-là, vous ne trouverez pas d'opposition parmi nous. C'est, en effet, une question religieuse qui nous divise, et rien qu'une question religieuse.

A gauche. — Ah ! ah !

Un de nos confrères, les plus modestes et les plus dévoués, me disait : Savez-vous pourquoi le parti radical est si hostile à l'Eglise catholique ? C'est parce que l'Eglise est une règle inflexible de conduite pour les hommes.

Le parti radical est troublé devant cette moralité de l'Eglise.

M. Testelin. — Elle est si sévère la morale des jésuites.

M. de Gavardie. — Il n'en veut pas de cette morale de l'Eglise, et au moment où l'on propose l'amnistie, permettez-moi de vous rappeler un fait saisissant.

Un des hommes de la Commune a répondu à un des prêtres qu'il allait faire fusiller : « Vous me demandez pourquoi nous nous faisons mourir ? Parce que voilà dix-huit cents ans que vous embêtez l'humanité ! » (Murmures. — Assez !) Et c'est sur ce terrain de l'amnistie que l'on voudrait nous réconcilier ! Non. Choisissons-en un autre : réunissons-nous sur le terrain religieux.

L'orateur, rappelant la parole du plus illustre père de l'Eglise, de saint Paul : « Le christianisme, c'est la loi de liberté ! » Ainsi, vous voyez, ce n'est pas la Révolution qui a fondé la liberté, c'est le christianisme. (Approbation à droite.) Nos contradicteurs peuvent donc s'y rallier, puisqu'ils sont des hommes de liberté.

L'honorable sénateur termine en déclarant qu'il est prêt à voter la proposition de loi, si l'Assemblée veut accepter l'amendement qu'il a soumis à l'honorable M. Charton, lequel a paru l'accueillir.

M. Ed. Charton, rapporteur. — Vous m'avez annoncé un amendement, mais je ne le connais pas, je l'attends.

M. de Gavardie. — Eh bien ! le voici : « Le souvenir du roi Louis XVI, que l'Assemblée constituante, dans la nuit du 4 août 1789, a proclamé le restaurateur de la liberté française, sera consacré par le monument élevé à l'Assemblée constituante. (Rumeurs diverses.)

L'honorable M. Charton accepte-t-il cet amendement ?

M. Charton. — C'est au Sénat à décider.



**M. de Gavardie.** — Si l'amendement est accepté nous voterons la proposition de loi ; sinon, non. (Bruit à gauche.)

**M. Henri Martin** ne suivra pas l'orateur dans ses longs développements, et veut seulement rappeler brièvement le vrai caractère de la grande Assemblée dont on propose de consacrer le souvenir par un monument, et en même temps de préciser le rôle du prince infortuné dont on propose de placer le nom sur le monument.

Il ne faut pas oublier la tâche de cette Assemblée qui a inauguré une société nouvelle et en même temps on doit se rappeler la situation faite à la France par la monarchie. Elle avait fait table rase de tous les droits, de tous les intérêts au moment où un régime honnête, plein de bonne volonté succéda au régime corrompu de Louis XV. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Aussi l'Assemblée constituante, on peut le dire, n'a rien détruit. Tout était détruit. (Mouvement.)

La France, c'est vrai, voulait des réformes et non une révolution. Jamais une société ne fait une révolution pour le plaisir de la faire. (Adhésion et applaudissement à gauche.)

L'Assemblée constituante ne voulait pas non plus le renversement de la monarchie ; mais la monarchie résista obstinément aux réformes jusqu'à la dernière heure et au-delà de la dernière heure. Si ces résistances n'avaient pas existé, on aurait épargné à la France et le 21 janvier et la triste époque de 93.

La proposition de M. Charton est adoptée.

**M. Waddington** dépose les projets relatifs aux traités de commerce avec l'Italie et l'Autriche.

Le Sénat ajourne la discussion sur d'autres projets mis à l'ordre du jour.

L'élection d'un sénateur inamovible en remplacement de M. Paul Morin, décédé, est fixée à vendredi prochain.

Le Sénat s'ajourne à jeudi.

La séance est levée.

## REVUE DES JOURNAUX

La presse républicaine, à l'exception des journaux de l'extrême gauche, approuve entièrement le message.

Le Message, dit le *Journal des Débats*, est une déclaration de principes, non un programme de gouvernement.

La *République française* dit que ce qui frappe surtout dans le message, c'est que M. Grévy est résolu de se renfermer dans les limites de son devoir.

Le *Siècle* dit que M. Grévy a exprimé les aspirations de progrès, de sécurité et de liberté dont il est animé.

La *Démocratie française* le *Rappel* et la *Marseillaise* regrettent que le mot amnistie n'ait pas été prononcé.

Le *Soleil* dit que le message de M. Grévy serait d'un conservatisme rassurant, s'il n'était pas d'un laconisme effrayant.

Le *Figaro* regrette de ne pas connaître la pensée du gouvernement sur trois ou quatre questions à l'ordre du jour.

Le *Siècle* fait remarquer que le conseil de

## La Presse et le Ministère.

l'ancien garde des sceaux n'a pas été suivi à la lettre, puisqu'il n'entre que deux hommes nouveaux dans la combinaison ministérielle du 4 février, MM. Le Royer et Jules Ferry.

Toutefois ce journal ajoute :

« Nous aimons à croire que l'accord le plus complet entre les ministres existe sur tous les points, et que le cabinet présidé par M. Waddington fera que la constitution républicaine soit désormais une vérité. Si telle est sa ferme volonté, et s'il poursuit l'exécution de son programme sans souci des clameurs des partis réactionnaires, il peut être assuré d'obtenir le concours de l'immense majorité du corps législatif. »

Le *Rappel* souhaite longue vie au ministère qui vient de se former.

« Ce cabinet, dit-il, doit durer, faire les affaires de la République et s'occuper de satisfaire la majorité républicaine. »

« Mais pour cela, il faut qu'il soit un cabinet et non plus une réunion d'hommes politiques chargés d'expédier les affaires. »

Le *Evénement* attend à l'œuvre « avec confiance le ministère Waddington, persuadé que sa politique ne peut être que celle de la majorité, ne peut avoir pour principe que le maintien de l'union des Gauches, et que ni le président de la République, ni le Parlement, ni l'opinion publique, ni le pays ne l'abandonneront, quand il a à remplir une tâche si noble et si patriotique. »

Pour le *Voltaire*, le nouveau cabinet n'a « aucune couleur tranchée. C'est une poignée de braves gens qui ont malheureusement toutes les raisons possibles d'être satisfaits de leur situation. »

Le même journal « regrette qu'une part plus considérable et proportionnelle à sa force numérique n'ait pas été faite à l'Union républicaine. »

« C'est le centre gauche, fait remarquer la *Lanterne*, ce favori de la fortune parlementaire, qui a encore la majorité des portefeuilles dans le nouveau cabinet. »

Du reste, ce journal pense que « ce qui importe le plus, ce n'est pas le nom du nouveau ministère c'est son programme. »

Ce qui préoccupe le *Nouveau Journal* bien plus que des noms, ce sont les actes.

« C'est seulement par ses actes qu'un cabinet quelconque pourra se faire accepter. »

« Il convient dès à présent de remarquer dit la *Marseillaise* avec quelle parcimonie on a fait la part de l'Union républicaine, qui n'obtient qu'un portefeuille, celui donné à M. Lepère, tandis que le centre gauche et la gauche républicaine conservent tous les autres. »

« Nous doutons que cette persistance dans les anciens errements soit une garantie bien solide d'influence et de durée pour le ministère Waddington. »

La *Révolution Française* est d'avis que

l'absence de personnalité marquante dans le cabinet d'hier, lui donne sa véritable signification.

« Ce ministère n'est ni le ministère Waddington, ni le ministère Le Royer, ni le ministère Gresley ; c'est tout simplement le ministère du président de la République, le ministère Grévy. »

Le *Soleil* pose des points d'interrogation.

« Quelle influence aura sur la majorité le cabinet Waddington, qui n'est que le cabinet Dufore, décapité de son chef ? »

« Le Président du Conseil, qui vient du centre gauche, sera-t-il longtemps en complète communauté de vues avec le président de la République ? »

Le *Gaulois* ne croit pas à la durée du Nouveau ministère, parce que « les divers éléments de la majorité parlementaire n'y sont pas représentés. »

Le *Figaro*, le *Paris-Journal* et le *Constitutionnel* enregistrent sans commentaires la formation du nouveau Cabinet.

On lit dans la *République française* :

Si le cabinet n'offre pas une représentation proportionnelle des groupes républicains parlementaires, ce qui n'aurait pu se réaliser que dans le cas d'un renouvellement à peu près complet, l'assiette du pouvoir tend néanmoins à se rapprocher sensiblement du centre de gravité de la majorité actuelle. Nous n'avons pas besoin d'ailleurs de nous étendre beaucoup sur l'importance des départements ainsi attribués : ce ne sont pas ceux sur lesquels d'ordinaire pèse le plus lourdement le fardeau des luttes politiques ; mais dans une période de travail comme celle où nous allons entrer, il n'est guère de ministres qui aient le droit de s'effacer.

Le cabinet a encore à se compléter par l'adjonction des sous-secrétaires d'Etat, le choix doit en être fait avec un soin extrême, car il peut avoir une influence très-effective sur la cordialité des rapports entre le ministère et le parlement.

On lit dans le *Journal des Débats* :

On ne pouvait mieux choisir au point de vue des personnes, et s'assurer plus d'appui dans le Parlement sans compromettre en rien l'intérêt des affaires. Le ministère a prouvé son homogénéité en acceptant à l'unanimité de ses membres, un programme net et défini. Il le soutiendra courageusement, et il aura pour lui, nous n'en doutons pas, la majorité des Chambres et la confiance du pays.

Même satisfaction du *Temps*. Les journaux légitimistes, au contraire, sont pleins de défiance ; ainsi que l'*Univers* et le *Monde*, ils redoutent le lendemain, et ne veulent pas admettre que la République sera sage dans l'avenir comme elle l'a été dans le passé.

Il faut chez les impérialistes une audace peu commune, pour se féliciter des élections de di-

manche dernier. Ils oublient trop aisément que sur vingt sénateurs de leur parti pas un seul n'a été réélu, et que seize monarchistes au contraire sont revenus à Versailles à côté de 66 républicains. Le triomphe de MM. Paul de Cassagnac, Reille et de Fourtou pour la Chambre des députés suffit au *Petit Caporal* ; mais voici ce que la *Gazette de France* répond à la feuille bonapartiste :

Le *Petit Caporal* et son rédacteur, D. H. Brumaire, ont lieu, en effet, de se réjouir.

MM. de Mun et de La Rochejaquelein, perdent 4,583 voix sur le scrutin du 14 octobre ; MM. de Cassagnac et de Fourtou n'en perdent que 3,967.

Il est vrai que le *Petit Caporal* oublie de nous dire que M. Paul Frémy, candidat bonapartiste qui se présentait dans les Hautes-Pyrénées en remplacement de M. Darnaudat, perd 2,048 voix ; il néglige également de mettre au passif des bonapartistes les sièges perdus par MM. de Bourgoing et Alfred Leroux.

Il n'est rien de tel, d'ailleurs, comme les chiffres pour répondre aux partisans du régime de la Loi du Nombre. Eh bien, sur les douze circonscriptions qui ont eu à procéder dimanche à des élections, six monarchistes avaient obtenu 52,019 voix ; six bonapartistes avaient obtenu 60,204 voix.

Or, aux élections de dimanche dernier, trois monarchistes, MM. de Mun, de La Rochejaquelein et Malartre se présentaient, ils ont obtenu 26,386 voix ; quatre bonapartistes se présentaient, ils ont obtenu 32,911 voix.

La moyenne des voix des partisans de l'empire est moins forte que celle des monarchistes. On voit à quoi se réduit le succès que les bonapartistes s'attribuent.

Nous ne rappellerons même pas au *Petit Caporal* que, pour être élus, MM. de Cassagnac et Reille faisaient appel au concours des monarchistes : MM. Lacave-Laplagne et Balbie, sénateurs monarchistes du Gers, sollicitaient publiquement leurs amis de voter pour M. de Cassagnac.

M. Reille s'adressait à M. de Mun, le député catholique invalidé de Pontivy répondait devant les électeurs catholiques des bons sentiments de M. Reille.

A propos de M. Reille, nous ferons observer que si l'honorable ancien sous-secrétaire d'Etat peut avoir des tendances bonapartistes, il n'appartient nullement à l'école du *Petit Caporal*, et tandis que M. Robert Mitchell, qui n'est autre croyons-nous, que le D. H. Brumaire du *Petit Caporal* montait la tribune pour protester, aux grands applaudissements de la gauche, contre les opinions de M. de Mun, l'honorable baron Reille adressait ses félicitations à M. de Mun, et tout récemment encore, nous l'avons rappelé, réclamait de la bienveillance de M. de Mun un témoignage qu'il pût invoquer auprès de ses électeurs, dont la grande majorité partage les opinions religieuses et politiques de M. de Mun.

Mais ce qui est le plus curieux dans l'article du *Petit Caporal*, c'est le passage sur les partis dont il a subi l'alliance du 16 Mai.

Et quel moment le *Petit Caporal* choisit-il pour se montrer si dédaigneux, le moment même où il revendique M. de Fourtou pour un des siens !

Celui-là, nous ne le lui disputons point, mais nous sommes bien aise que les bonapartistes prennent enfin à leur compte le ministre dirigeant du 16 Mai. On avouera qu'il est plaisant d'entendre parler d'alliances subies au 16 Mai, lorsque le personnage en qui s'est incarné le 16 Mai, celui qui a dirigé les élections avec l'habileté et le succès que

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

8 Février 1879. (30)

Correspondance Littéraire AD. FAVRE.

LE

## CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

X

LE PARADIS TERRESTRE.

— Bien ; demain je serai à Damas. »

Les deux hommes se saluèrent suivant la formule orientale, et Malhoun-Khatoun partit au galop ; ses compagnons le suivirent.

L'agah, demeuré seul en avant des siens, suivit d'un regard sombre le cheik qui disparaissait derrière le nuage de poussière soulevé par ses cavaliers.

Tout à coup, l'œil de chat-tigre d'Osman-ben-Assah s'illumina d'un feu rapide, et une expression de joie féroce éclata sur son visage.

« Massacre demain les chrétiens, dit-il en tendant la main dans la direction du chef druse, ensuite tu mourras, Malhoun-Khatoun ; tu mourras et

je serai cheik à ta place ! Alors à moi tes richesses, à moi ta puissance, à moi Victorine ! Depuis deux années l'amour me ronge le cœur ! Depuis deux années j'ai suivi une route tortueuse pour atteindre mon but... ce but, je le touche aujourd'hui. La chrétienne est seule, sans défense... Ton amour, Malhoun-Khatoun, s'élève encore comme un obstacle entre elle et moi ; mais cet amour s'éteindra avec ta vie, et tu mourras, Malhoun-Khatoun ! Allah le veut, je l'ai juré ! »

Et Osman, la main tendue, demeura immobile, lançant un geste menaçant vers le groupe de cavaliers, dont les burnous blancs et les armes damasquinées resplendissaient au soleil à travers la poussière.

« Eh ! eh ! dit une voix sonore, que fait donc là le seigneur Osman, le cher agah ? »

Osman se retourna lentement : deux cavaliers étaient devant lui.

« Monsieur Paterson ? dit-il. »

— Aoh ! fit l'Anglais, vous paraissez sombre et menaçant comme le fantôme d'Hamlet. Nous allons à Damas, sir William et moi, faisons-nous route ensemble ? »

— Non répondit l'agah, je retourne dans la montagne. »

Et, saluant les deux Anglais, il s'éloigna gravement. Ses hommes se mirent également en marche.

M. Paterson et sir William continuèrent leur route, descendant le versant de la montagne et se dirigeant vers la plaine de Damas.

DAMAS.

« Qu'est-ce donc que cet agah ture ? demanda sir William avec son flageolet ordinaire et en ramenant sur son visage capuchon sur capuchon, car il était quatre heures et le soleil, alors dans toute sa force, dardait sur la campagne ses rayons embrasés. »

— C'est Osman-ben-Assah, répondit M. Paterson, l'ami du Kurchid-Pacha.

— Ah ? celui qui, dit-on, a présidé aux massacres de Deir-el-Kamar.

— Du moins à ce que l'on prétend ; moi, je crois que l'on calomnie.

— Qui ?... Osman-ben-Assah ?

— Lui et ses amis les Druses.

— Vous ne croyez pas aux massacres ?

— Peu, fort peu ; je suis même porté, je l'avoue, à n'y pas croire du tout. D'ailleurs, le *Times* n'en parle pas.

— Aoh ! fit sir William, je le crois. Le *Times*, arrivé par le dernier courrier, est du 20 juin, à Londres, et les massacres n'ont commencé à Deir-el-Kamar que le 3 juillet.

— Qu'importe sir William ; le *Times* est toujours si bien informé qu'il donne les nouvelles d'avance. Si les massacres avaient eu lieu en Syrie, le *Times* les eût prévus et il en eût parlé. Or, il n'en dit rien, donc il ne doit rien y avoir.

— Mais ce qu'on disait à Beyrouth...

— Qui ? le consul de France ? un ennemi de

ces pauvres Druses. La France a intérêt à faire croire aux massacres, sir William. Elle voudrait, comme autrefois, venir se mêler des affaires de ce pays, ce que tout bon Anglais ne doit pas souffrir. Moi je crois, ainsi que le *Morning Chronicle* le laisse supposer, que s'il y a des massacres, ce sont les Maronites qui les commettent sur les Druses.

— Aoh ? fit encore sir William en se tournant tout d'une pièce vers son compagnon et en ouvrant de grands yeux. Cependant, en traversant les montagnes nous avons vu des villages en cendres...

— Des incendies peuvent éclater dans tous les pays.

— Des villes en ruines...

— Accident ! On les rebâtitra.

— Les cadavres des gens assassinés.

— Que voulez-vous ? chaque pays a ses habitudes. A Londres on meurt du spleen, en France on meurt d'une fluxion de poitrine, ici on meurt d'un coup de fusil ou d'un coup de yatagan. Question de mœurs, sir William !

— Mais enfin les Maronites...

— Les Maronites, interrompit M. Paterson, ne m'intéressent aucunement, par la raison bien simple que mes intérêts personnels sont diamétralement opposés aux leurs. Comprenez, sir William, et raisonnons, je vous prie. Le siège principal de ma maison de commerce est à Beyrouth, et j'ai des comptoirs dans toutes les principales villes du Levant. J'écoule dans ce pays tous les produits qui m'arrivent directement de Manchester et de Birmingham par Londres et Liverpool.

(A suivre).



l'on sait, était un bonapartiste.  
M. de Fourtou bonapartiste : vous l'avouez donc enfin !

INFORMATIONS

Par décrets insérés le 7 au *Journal officiel*, M. Cochery, député, est nommé ministre des postes et télégraphes.

M. Sadi Carnot, député, est nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère des travaux publics.

M. Torquet, député, est nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère des beaux-arts.

On annonce la nomination de M. Varambon comme procureur général près la cour de Paris, en remplacement de M. Ingard de Leffenberg.

M. le général Chanzy est nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg. La nomination de M. l'amiral Pothuau à l'ambassade de France à Rome n'est encore qu'un bruit.

M. Guillaume, directeur des beaux-arts, donne sa démission ; il est remplacé, dit-on, par M. de Ronchoux.

Le président de la République a reçu, en audience privée, LL. Exc. MM. les ambassadeurs de Russie, d'Italie et d'Autriche-Hongrie.

M. Mollard, chef de protocole au ministère des affaires étrangères, et introducteur des ambassadeurs, s'est rendu à l'Elysée, pour conférer avec M. Dohamel, au sujet de la réception solennelle de tout le corps diplomatique, qui aura lieu samedi 8 février, à deux heures, au palais de l'Elysée.

Judi matin a eu lieu, au ministère de l'intérieur, une réunion présidée par M. de Marcère, réunion à laquelle assistait M. A. Gigot, préfet de police, M. Picot, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice, M. Boucher Cadart, directeur de la sûreté générale.

Cette réunion avait pour but la rédaction du projet de loi d'amnistie relatif aux graciés et aux contumax de la Commune.

Rien n'a pu encore être décidé au sujet des nouveaux commandants de corps d'armée.

Dès à présent, cependant, nous pouvons dire que les changements seront plus importants qu'on ne le supposait d'abord.

En outre, des mutations auront lieu entre les divers commandants de corps qui sont maintenus.

Tout indique que le mouvement paraîtra dans les premiers jours de la semaine prochaine.

La commission de l'enseignement primaire, présidée par M. Paul Bert, a tenu séance le 6 au palais Bourbon. Elle s'est occupée des questions d'âge : il a été abaissé à 17 ans pour les institutrices adjointes, maintenu à dix-huit ans pour les instituteurs adjoints, et à vingt-et-un ans pour les titulaires. Une longue discussion s'est engagée sur la nomination des instituteurs. La proposition de la 2<sup>e</sup> sous-commission, qui confère le droit de nomination au directeur départemental a été adoptée.

La *Republique française* a publié, en tête de ses colonnes, la note suivante : M. Gambetta prenant aujourd'hui possession de la présidence de la Chambre des députés, la direction politique de la *Republique française* a été confiée, à partir de ce jour, à M. A. Scheurer-Kestner, sénateur, président du conseil d'administration du journal.

Le bruit court à Berlin que le prince Bismarck donnera cette année suite au projet qu'il nourrit depuis longtemps de visiter l'Angleterre. Le prince n'acceptera ni l'hospitalité de lord Salisbury, ni celle d'un autre homme d'Etat, il occupera un appartement à Brighton ou à Scarborough.

On lit dans le *Journal officiel* :

L'apparition d'une épidémie pestilentielle au sud-est de la Russie, dans le gouvernement d'Astrakan, a causé de vives appréhensions en Allemagne et en Autriche-Hongrie. Une commission a été chargée de proposer les moyens de prévenir l'introduction de la maladie dans ces pays, et des mesures très sévères ont été arrêtées à cet effet.

De son côté, le gouvernement russe annonce l'emploi des moyens les plus énergiques pour circonscrire le mal et l'éteindre dans ses foyers.

En France, la question de propagation se présente avec une gravité beaucoup moindre. Contre les communications par la voie de terre nous sommes protégés par la barrière austro-allemande, et ce ne serait que dans le cas où la maladie atteindrait le littoral de la mer Noire ou de la Méditerranée, que nous serions menacés par la voie maritime.

Dans ce cas, que nos règlements sanitaires ont prévu, nos moyens de défense sont tout prêts à agir. Nos moyens d'action de ce côté, nous donnent toutes les garanties possibles. La plus grande probabilité est que l'épidémie en question s'éteindra en Russie.

Cependant le gouvernement de la République ne pouvait rester indifférent en présence du danger qui menace l'Europe orientale et, ne serait-ce que dans un intérêt scientifique, il compte s'associer aux études qui seront faites dans les localités infectées et aux efforts qui auront pour but d'éteindre la maladie.

CHRONIQUE LOCALE

Les membres composant le conseil municipal de Cahors se sont réunis hier, hors session, dans une des salles de la mairie, dans le but de rédiger une adresse de félicitations à M. Grévy, nouvellement élu Président de la République, et à M. Gambetta, notre éminent compatriote, qui a été élu président de la Chambre des députés.

Tout en regrettant que cette initiative fût prise si tardivement, la réunion a accepté à l'unanimité les termes des adresses proposées par M. le Maire et que nous donnons ci-après :

A M. JULES GRÉVY PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Monsieur le Président,

En vous décernant la suprême magistrature, l'Assemblée nationale vient de rétablir entre les grands pouvoirs publics, l'harmonie indispensable à leur fonctionnement régulier.

La République assise sur des bases désormais inébranlables, le respect des lois assuré, la souveraineté nationale s'exerce librement par ses mandataires ; telles sont les grandes conséquences du vote qui vous a placé à la tête du Gouvernement.

La France peut regarder avec confiance l'avenir qui se prépare, à l'abri des dangers et des agitations stériles qui l'ont trop souvent troublée, et lui sera permis enfin de recueillir les fruits de sa fermeté et de sa sagesse.

Le Conseil municipal de Cahors, profondément dévoué à nos institutions politiques, salue en vous, Monsieur le président, le défenseur constant et loyal de la République et de la légalité ; le citoyen éminent par le caractère et par les vertus civiques ; il est heureux de vous adresser ses félicitations respectueuses et l'hommage de son dévouement.

Suivent les signatures.

A M. LÉON GAMBETTA, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Cher et éminent compatriote,

Le conseil municipal de Cahors, à l'occasion de votre élection à la seconde dignité de la République, vous adresse respectueusement ses plus chaleureuses félicitations.

Interprète fidèle des sentiments de la population qu'il représente, il est heureux de pouvoir affirmer que votre ville natale vous a toujours suivi avec une sympathique émotion dans les luttes politiques que vous avez si brillamment soutenues et vous voit avec un légitime orgueil au premier rang des représentants du pays.

Mettant à profit les conseils que, surtout aux jours de crise, vos discours aussi sages que fermes, donnaient à la France, Cahors a, dans toutes les occasions, affirmé sa foi républicaine ; notre département, le 5 janvier, n'a-t-il pas enfin, lui aussi, manifesté son attachement aux institutions actuelles.

C'est à vos constants efforts et à votre patriotique impulsion que sont dus, pour la plus grande part,

ces heureux résultats.

Vous en recueillez aujourd'hui la récompense, notre Cité qui est la vôtre, par l'organe de ses élus, vous exprime toute sa joie.

Suivent les signatures.

17<sup>e</sup> CORPS D'ARMÉE

M. Azais, lieutenant-colonel, chef de la 28<sup>e</sup> légion de gendarmerie à Agen, est nommé colonel, en remplacement de M. Stéfani, promu général de brigade.

M. Le Gue, chef de bataillon au 64<sup>e</sup> de ligne, est nommé lieutenant-colonel, au 7<sup>e</sup> de ligne, en remplacement de M. Strohl mis en activité hors cadre ;

M. Charbonnier, capitaine au 7<sup>e</sup> de ligne, est nommé chef de bataillon au 136<sup>e</sup>

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

Mathématiques élémentaires.

Version latine. — 1<sup>er</sup> Nouvelles ; 2<sup>e</sup> Rulhe.

Mathématiques préparatoires.

Mathématiques. — 1<sup>er</sup> de St-Vigor ; 2<sup>e</sup> Pagnet.

Allemand. — 1<sup>er</sup> Sentenac ; 2<sup>e</sup> Gayet.

Philosophie.

Mathématiques. — 1<sup>er</sup> Combarien ; 2<sup>e</sup> Valat.

Rhétorique.

Version grecque. — 1<sup>er</sup> Parvieux ; 2<sup>e</sup> André.

Seconde.

Thème latin. — 1<sup>er</sup> Gatorze ; 2<sup>e</sup> Rossignol.

Troisième.

Version grecque. — 1<sup>er</sup> Bariéty ; 2<sup>e</sup> Castagné.

Quatrième.

Orthographe. — 1<sup>er</sup> Banech ; 2<sup>e</sup> Mercié.

Cinquième.

id. — 1<sup>er</sup> Arbouys ; 2<sup>e</sup> Bouyssou.

Sixième.

id. — Vioussens ; 2<sup>e</sup> Gaston.

Septième.

Version latine. — 1<sup>er</sup> Combes ; 2<sup>e</sup> Cluzeau.

Huitième.

Calcul. — 1<sup>er</sup> Sers ; 2<sup>e</sup> Fontès.

CLASSE PRIMAIRE. (1<sup>re</sup> division.)

Orthographe. — 1<sup>er</sup> Gratacap ; 2<sup>e</sup> Boisse.

2<sup>e</sup> division.

id. — 1<sup>er</sup> Calmels ; 2<sup>e</sup> Mary.

3<sup>e</sup> division.

id. — Théron ; 2<sup>e</sup> Palames, G.

4<sup>e</sup> division.

id. — 1<sup>er</sup> Moutier ; 2<sup>e</sup> Lanteirès, P.

Enseignement secondaire spécial.

2<sup>e</sup> année.

Histoire. — 1<sup>er</sup> Bouloumié ; 2<sup>e</sup> Pagés.

Exercices français. — 1<sup>er</sup> Cavarroc ; 2<sup>e</sup> Constanty.

1<sup>re</sup> année

Exercices français. — 1<sup>er</sup> Lagineste ; 2<sup>e</sup> Lurguie.

(Année préparatoire.)

id. — 1<sup>er</sup> Bucamp ; 2<sup>e</sup> Soulehou.

ON DEMANDE un professeur de latin pouvant fournir de bonnes références.

S'adresser à M. le Directeur du Collège de Thiviers (Dordogne).

Sur la rive droite de l'Aveyron, à 5 kilomètres à peu près de son embouchure, s'élève le village de Saint-Pierre, composé uniquement du presbytère, d'une église toute neuve, d'un moulin et quelques maisons éparses çà et là. Néanmoins, cette commune, du canton de la Française (arrondissement de Montauban), reçoit de nombreux visiteurs, qui viennent s'extasier devant un orme (*ulmus campestris*) plus que séculaire.

Ce colosse, debout à une centaine de pas de la rivière, mesure à la partie la plus étroite de son tronc 7<sup>m</sup>50 de circonférence. A une hauteur de 2<sup>m</sup>60 s'en détachent six tiges secondaires dont le contour varie entre 2 et 4 mètres, et qui laissent entre elles, à leur naissance, un intervalle suffisant pour contenir aisément sept à huit personnes. Les tiges tertiaires, émises quelques-unes à 4 mètres au-dessus du tronc, sont elles-mêmes plus grosses que le corps d'un homme.

Pour donner plus de solidité à cet arbre malgré sa parfaite conservation, l'administration municipale a fait, il y a une dizaine d'années, entourer sa base d'un monticule de terre auquel on arrive par un escalier en briques rouges. Toujours dans le même but, on a soin, à chaque printemps, de ne pas trop laisser étendre les branches qui néanmoins, par leur feuillage relativement peu épais, forment une circonférence d'environ 60 mètres servant d'abri à une petite croix en fer dressée sur un socle en face des marches de l'escalier.

Théâtre de Cahors

Spectacle de dimanche 9 février 1879.

PATRIE

Drame historique et à grand spectacle en 5 actes et 7 tableaux.

Vu l'importance de cet ouvrage il sera joué seul.

Rideau à 7 h. 3/4.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 1 au 8 février.

Naissances.

Dussan, Eugénie, Place des Pénitents.  
Blaquier, Louise, rue Nationale.  
Boulzaguet, Anna, rue Clément-Marot.  
Dehez, Gilbert, (Naturel) rue Bouscarrat.  
Baldy, Adrienne, Boulevard-Nord.  
Lavernhe, Joséphine, rue Nationale.

Mariages.

Baldet Antoine, et Gnarrigue Hortense.  
Muxart Jean, Sors Léonie.  
Balaguérie Jean, et Balitrand Marie.

Décès

Coudere, Marie, 12 jours, Vayrol.  
Vertint, Marc, 60 ans, à St-George.  
Bouyou, Marie, 78 ans, rue de la Mairie.  
Bonnet, Marianne, 63 ans, Place Lafayette.  
Cubayne, Julien, 31 ans, Place St-James.  
Pinel, Joseph, Emile, 48 ans, rue de la Mairie.

Pour la chronique locale, A. Layton

Bourse de Paris

Cours du 8 Février.

Rente 3 p. %/..... 77.47 1/2  
— 3 p. % amortissable. 80.20  
— 4 1/2 p. %/..... 110.00  
— 5 p. %/..... 112.85

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 7 fév.	CLOTURE précédent
Banque de France.....	8.060	8.050
Crédit foncier.....	766 25	767 50
Orléans-Actions.....	1.190	1.190
Orléans-Obligations..	366	363
Suez.....	697 50	696 25
Italien 5 %/.....	74 22	74 25

L'Univers Illustré.

Sommaire du numéro du 8 janvier.

TEXTE: *Courier de Paris*, par Gérôme. — *Bulletin*, par X. Dachère. — *Les funérailles du vice-amiral Touchard*, par X. D. Inauguration du monument de Berry, par Charles Murato. — *Le tirage de la loterie nationale*, par Simon de Vandières. — *Courrier du palais*, par Maître Guérin. — *La Sortie de l'Ecole*, par Ernest Herbaut. — *La Robe de Noce*, par Alexandre Dumas (fin). — *La navigation indigène à Ceylan*, par Simon de Vandières. — *Le Turkestan oriental*, par Ernest Herbaut. — *Le Fou de Five-Forks*, récit californien, par Bret-Harte, traduction Th. Bentzon. — *Bulletin financier*, par Plutus. — *Un chemin de fer sur le Vésuve*, par Charles Murato.

GRAVURES: *Funérailles du vice-amiral Touchard*, député de la Seine ; arrivée du cortège à l'église Saint-Augustin. — Inauguration du monument de Berryer, dans la salle des Pas-Perdus du Palais de Justice, à Paris. — *Le tirage de la loterie nationale*, dans la salle des fêtes du palais du Trocadéro. — *La Sortie de l'Ecole*, d'après le tableau de M. Vautier. — M. Duc, architecte, membre de l'Institut, décédé le 23 janvier. — *Le Turkestan oriental* (cinq gravures). — *Ile de Ceylan* : embarcations indigènes à Pointe-de-Galle. — *Le chemin de fer du Vésuve*. — Rébus.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 31 (1<sup>er</sup> février)

Les vignes phylloxérées, par M. Bouchardat. — Anatomie comparée du squelette des Stélérades, par M. C. Viguier. — *George-Henry Lewes*, sa vie et ouvrages, par M. J. Delbœuf. — Congrès internationaux d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques. — La théologie considérée comme science positive et de sa place dans l'enseignement laïque, par M. Maurice Vernes. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 34 (1<sup>er</sup> février)

La démission de M. le Maréchal de Mac-Mahon. — Eugène Delacroix d'après sa correspondance récemment publiée par M. Charles Bigot. — Virgile et Horace, par M. H. Hignard. — *La Revue de Philologie*, par M. Édouard Tournier. — P.-F. Dubois, par M. Ernest Havet. — *Causerie littéraire*. — Notes et impressions, par M. Clément Caraguel. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

**Le Phosphate de fer soluble de Leras**, docteur ès sciences, est le médicament le plus remarquable pour la guérison de l'anémie des pâles couleurs, maux d'estomac, digestions pénibles, appauvrissement du sang.

Le docteur Bernultz, médecin de l'hôpital de la Pitié de Paris, constate dans une lettre sa supériorité dans les autres ferrugineux, dans les termes suivants :

Chez une malade très gravement affectée, pour laquelle j'avais dû renoncer successivement au fer réduit, au lactate de fer ou pilules Vallet, à l'eau de Spa et de Passy, le Phosphate de fer soluble a été non seulement bien supporté mais a immédiatement amené une amélioration.



**SANTÉ A TOUS** adultes et enfants  
decime, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès  
100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie. crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les

maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toutguérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revaléscière. — N° 49, 871 : M<sup>me</sup> Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martio, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2

kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Le Biscuits de Revaléscière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même devers le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revaléscière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors. Vinel, pharmacien.

**Émission de 5,000 Actions**  
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET ITALIENNE  
**DES HOUILLÈRES**  
**DE DOMBROWA**  
SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE  
AU CAPITAL DE SIX MILLIONS DE FRANCS  
DIVISÉ EN 12,000 ACTIONS LIBÉRÉES ET SOUSCRITES  
Constituée par acte passé devant M<sup>e</sup> PERRARD, notaire à Paris, en date du 31 décembre 1878.  
Les Houillères de Dombrowa sont aujourd'hui en pleine exploitation.  
L'extraction atteint dès maintenant 150,000 tonnes par an, et s'élèvera graduellement, sous peu d'années au chiffre prévu de 500,000 à 600,000 tonnes.

La vente est assurée par des traités avantageux, et pour les excédants non retenus d'avance, par les besoins sans cesse croissants de la clientèle courante.  
Une brochure contenant un exposé détaillé de cette magnifique entreprise est envoyée gratis sur demande.  
Sur les bénéfices nets, les Actionnaires reçoivent un dividende de 6 0/0, net d'impôt. Le surplus, déduction faite de la rétribution des administrateurs, est employé au remboursement des actions, qui seront, par conséquent, rapidement amorties.  
Toute action remboursée est remplacée par une action de jouissance.

Pris d'Émission : 552 fr. 50 c. par Action  
PAYABLES :  
125 FR. 50 EN SOUSCRIVANT ET 400 FR. A LA RÉPARTITION.  
ON SOUSCRIT  
**LE JEUDI 20 FEVRIER**  
A PARIS : A La Maison de Banque et de Commission I. KOLISCH, 1, rue du Quatre-Septembre. — Dans les Départements : Chez tous les Banquiers et Agents de change, ses Correspondants.  
On peut souscrire dès maintenant par lettre chargée. Les souscripteurs peuvent aussi verser le montant au crédit du compte de chèques de la Maison I. KOLISCH.  
DANS TOUTES LES AGENCES ET SUCCURSALES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pharmacie Centrale de Cahors  
**ESCROUZAILLES**  
PHARMACIEN  
Successeur de F. VINEL

Successeur de M. Vinel, et voulant continuer les traditions de l'ancien et regretté Maître de la Pharmacie Centrale, j'ai l'honneur de prévenir le Public que je ferai tous mes efforts pour conserver et augmenter la confiance de la clientèle de la Maison.

Ancien élève de M. FILHOL, professeur de chimie et Directeur de l'École de Médecine et de Pharmacie de Toulouse, je viens me recommander à mes clients par la conscience que j'ai de ma profession, l'attention que je porterai dans mes préparations pharmaceutiques et le prix modéré de mes produits.

On trouvera à la Pharmacie Centrale, le dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères. L'Elixir vermifuge, le Sirop et Pastilles des Chantres de F. VINEL, les Thés et Chocolats variés. — Les Bandages, Bas à varices sur mesure, Ceintures, ventrières, Irrigateurs, Clyso-pompes, Biberons, articles d'allaitement. Bouts de sein, etc., etc. Les produits chimiques pour la pho-

tographie et l'industrie.

Outre ces articles, on trouvera encore à la Pharmacie Vinel, divers produits composés par le successeur, qu'il livrera au public avec la garantie de son nom. Tels sont : le Sirop pectoral contre les rhumes récents et anciens, l'Extrait fluide des 3 quinquinas pour préparer soi-même instantanément 1 litre de vin de quinquina; la Liqueur concentrée de goudron préparée par un procédé mécanique tout nouveau, employée avec succès, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires; l'injection végétale, guérison assurée des maladies secrètes après 8 ou 10 jours de soins; diverses Eaux de toilette possédant des propriétés hygiéniques incontestables; un Composé chimique contre les tâches de rousseur et les boutons de la figure; l'eau chimique contre la chute des cheveux; le liniment à la glycérine contre les gerçures et les fissures de la peau; Eau de quinine, Eau de Cologne supérieure, Eau de Botos, Vinaigre de toilette, etc., etc.

Bureau : 29 rue Saint-Roch.

**MUSÉE DES FAMILLES**

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites : un splendide volume par AN. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Etienne Marcel, Chalamel, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustration, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1878 (45<sup>e</sup> année de la collection) est en vente. Collection : les 30 premiers volumes, chacun, 4 francs, port en sus ; les volumes suivants, 31 à 42, Paris, 6 francs, et 7 fr. 50. Les volumes 43 à 45, 7 francs ; Départements, 8 fr. 50 franco.

ENVOI D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN CONTRE 50 CENTIMES EN TIMBRES-POSTE.

COMPLÉMENT FACULTATIF DU MUSÉE DES FAMILLES

**MODES VRAIES TRAVAIL EN FAMILLE**

Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries coloriées, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnés en Broderie. — Paris, 7 francs par an ; Départements franco, 8 fr. 50 avec le MUSÉE, 13 francs et 16 francs. On s'abonne au Journal du Lot.

**DOUCÈDE,**

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCÈDE, marchand tailleur.

A VENDRE  
UN  
**OMNIBUS**  
DE FAMILLE  
et Harnais.

S'adresser au bureau du Journal.

**FONDS DE COMMERCE**

A CÉDER DE SUITE.

Lingerie, Bonneterie, Ganterie, Mercerie, fine Parfumerie.

Liquidation pour cause de cessation de commerce.

Grande réduction sur les prix.

S'adresser AUX TROIS SŒURS

M<sup>lles</sup> SOULIÉ, galerie de Fontenille, à Cahors.

CAMPAGNE DE 1879

DREYFUS FRÈRES & C<sup>ie</sup>

DE PARIS  
21, BOULEVARD HAUSMANN,  
Concessionnaires du

**GUANO**  
**DU PÉROU**

ET DU  
**GUANO DISSOUS**  
**DU PÉROU**

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C<sup>ie</sup>.  
Brest, chez M. E. VINCENT.  
Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.  
Dunkerque, MM. C. BOURDON et C<sup>ie</sup>.  
Hâvre, chez M. E. FICQUET.  
Landerneau, chez M. E. VINCENT.  
La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN fils  
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.  
Marseille, chez MM. A.-G. HOYE et C<sup>ie</sup>.  
Melun, chez M. LE BARRE.  
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.  
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN.

EAU SULFURÉE, SODIQUE ET CALCIQUE  
**EAUX-BONNES**  
B.-Pyrénées. — Saison 15 mai-15 Octobre.  
Rhum, Bronchite, Angine, Granulato-  
rons, Laryngite, Aphonie, Gargaris,  
Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lym-  
phatisme.  
Préviens sûrement la Phthisie pulmonaire.  
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

**VICHY**

Administration — PARIS, 22, boulevard Montmartre  
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont précieuses contre les digestions difficiles.  
SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.  
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.  
Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du  
CONTROLE DE L'ÉTAT  
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes

**Offre d'Agence**

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGLARD, 14, rue Rambuteau, à Paris, Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants.

**J. LARRIVE**

5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)

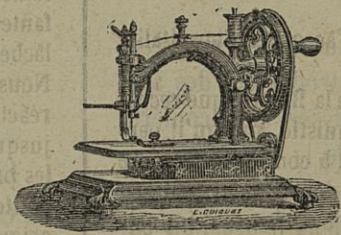
MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE.

Machines à Coudre de tous systèmes :

Elias Howe, Singer, Berthier, Godwin, Hurta et Hautin.

Accessoires, pièces de rechange et fournitures. Coupe-boutonniers.

Tapis de table brochés soie, Drapés, Algériens, Tapis d'appartements et passages. Carpettes et Descentes de lits, Moquette et haute laine. Chemises cretonne, Blanche et couleur. Caleçons et Gilets flanelle de santé.



Galoches et chaussures d'hiver. Couverture de voyages françaises et anglaises. Chapelières, malles fines et ordinaires. Chancelières, Valises, étuis à chapeaux. Couvre-pieds, Indiennes meuble, toiles, Nappes, Serviettes calicots. Mouchoirs de poche, fil blanc et couleur.

SEMElLES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix : 4 fr.

**MACHINES A COUDRE, POUR ÉTRENNES :**

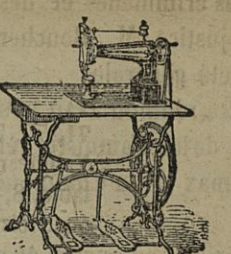
La petite Silencieuse. . . . .	40 fr.	L'abeille. . . . .	150 fr.
La Merveilleuse. . . . .	50	La machine-Bijou. . . . .	170
La Nec-plus-ultra. . . . .	90	La véritable Silencieuse. . . . .	225
La Productive. . . . .	90	L'Active. . . . .	225



**MACHINES**

SYSTÈME ELIAS HOWE :

N° 1, 200 f. N° 2, 225 f. N° 3, 250 f.



**BUFFANT**

M<sup>4</sup> TAPISSIER, RUE DE LA PRÉFECTURE, A CAHORS.

M

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de transférer mon Magasin rue de la Préfecture, anciennement maison Calvet. Comme par le passé, ma Clientèle trouvera chez moi un grand assortiment de Papiers peints, Drapeaux avec frange et hampe dorées, inscriptions demandées. Toilettes anglaises, Tables de salon, Tables à ouvrage. Sommiers élastiques très bien conditionnés, avec ressorts de première qualité, acierés.

Franges coton en tout genre, Passementerie laine et soie, Embrasses de toute façon. Ciels de lit, Bâtons noyer, acajou, et tout autre bois; Paters, Toiles cirées. Fauteuils, Chaises, Canapés en tout genre. Prie-Dieu, Chauffeuses, etc., etc. Garnitures de lit et de croisées dans tous les styles. Papiers peints depuis 0 fr. 35 c. le rouleau; Papier satiné à 0 fr. 95 c. Papier doré 4 fr. 50. Bordure depuis 4 fr. les 32 mètres jusqu'à 4 fr.; dorée, 5 fr. les 32 mètres jusqu'à 10 francs.

Le tout à des Prix modérés.

**DENTIFRICES DU D<sup>e</sup> DELABARRE**

Eau Orientale — Poudre Orientale — Pâte Orientale  
Tonifient les gencives, préviennent la formation du tartre et l'insalubrité dans la bouche une sensation de fraîcheur très agréable.  
**MIXTURE ORIENTALE**  
Recommandée contre le déchaussement de dents et l'ramollissement de gencives.  
Dépôt : France et Étranger, dans les pharmacies et chez les parfumeurs.

Envoi sur demande adressées à Du Fumouze successeur 78, faubourg St-Denis, à Paris.